

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Date d'émission: 19/01/2021 Date de révision: 19/01/2021 Remplace la version de: 16/04/2020 Version: 3.0

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

## 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : 005761 - PEINTURE ALU 700°C UFI : 0MXG-K0K3-Q004-0CTK

Code du produit : 005761

Type de produit : Peintures, Aérosol.

Vaporisateur : Aérosol

## 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle

Spec. d'usage industriel/professionnel : Industriel

Réservé à un usage professionnel

#### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

ITW Spraytec

42, rue Gallieni

F-92600 Asnières sur Seine - France

T +33(0)1.40.80.32.32 - F +33(0)1.40.80.32.30

infofds@itwpc.com - www.jelt.fr

## 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : FRANCE :+ 33 (0)1 45 42 59 59

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	ORFILA			24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

## Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aérosol, catégorie 1 H222;H229
Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2 H315
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 H319
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Effets narcotiques

Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3 H412

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

## Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

## 2.2. Éléments d'étiquetage

## Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)





GHS02

GHS07

Mention d'avertissement (CLP)

Mentions de danger (CLP)

: Danger Contient : Acétone; Hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n-hexane (ISOHEXANE); Hydrocarbons, C9,

> aromatitcs; butan-1-ol; n-butanol : H222 - Aérosol extrêmement inflammable.

> > H229 - Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence (CLP) : P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 - Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au

repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si

elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température

supérieure à 50 °C/122 °F.

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes

nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

## 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

## 3.1. Substances

Non applicable

## 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
butane	(N° CAS) 106-97-8 (N° CE) 203-448-7	20 – 40	Flam. Gas 1A, H220 Press. Gas (Liq.), H280
Propane	(N° CAS) 74-98-6 (N° CE) 200-827-9 (N° Index) 601-003-00-5 (N° REACH) 01-2119486944-21	< 20	Flam. Gas 1A, H220 Press. Gas (Liq.), H280
Acétone	(N° CAS) 67-64-1 (N° CE) 200-662-2 (N° Index) 606-001-00-8 (N° REACH) 01-2119471330-49	< 20	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336
Hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n-hexane (ISOHEXANE)	(N° CE) 931-254-9 (N° REACH) 01-2119484651-34	< 10	Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

xylène	(N° CAS) 1330-20-7 (N° CE) 215-535-7 (N° Index) 601-022-00-9 (N° REACH) 01-2119488216-32	< 10	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 (ATE=1100 mg/kg de poids corporel) Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335 STOT RE 2, H373 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 3, H412
poudre (stabilisée) d'aluminium	(N° CAS) 7429-90-5 (N° CE) 231-072-3 (N° Index) 013-002-00-1 (N° REACH) 01-2119529243-45	< 5	Flam. Sol. 1, H228
naphta lourd (pétrole), hydrotraité(64742-48-9)	(N° CAS) 64742-48-9 (N° CE) 918-481-9 (N° REACH) 01-2119457273-39	< 5	Asp. Tox. 1, H304
éthylbenzène	(N° CAS) 100-41-4 (N° CE) 202-849-4 (N° Index) 601-023-00-4	< 5	Flam. Liq. 2, H225 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 STOT RE 2, H373 Asp. Tox. 1, H304
Hydrocarbures aromatiques en C8 (XYLENE)	(N° CAS) 90989-38-1 (N° CE) 292-694-9 (N° REACH) 01-2119486136-34	< 5	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 (ATE=1100 mg/kg de poids corporel) Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Skin Irrit. 2, H315 Asp. Tox. 1, H304
Hydrocarbons, C9, aromatitcs	(N° CE) 918-668-5 (N° REACH) 01-2119455851-35	<1	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (Inhalation:gas), H332 (ATE=4500 ppmv/4h) STOT SE 3, H336 STOT SE 3, H335 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411
butan-1-ol; n-butanol	(N° CAS) 71-36-3 (N° CE) 200-751-6 (N° Index) 603-004-00-6	<1	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (Oral), H302 (ATE=500 mg/kg de poids corporel) STOT SE 3, H335 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H336

Produit soumis à l'article 1.1.3.7 du CLP. La règle de divulgation des composants est modifiée suivant ce cas.

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

## 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas

de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Premiers soins après inhalation : Toux. Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de

malaise.

19/01/2021 (Date de révision) FR (français) 3/16

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Premiers soins après contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau/... Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas

d'irritation cutanée: Consulter un médecin. Traitement spécifique (voir les instructions

complémentaires de premiers secours sur cette étiquette).

Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Le contact direct avec les yeux

est probablement irritant. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste:

Consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation : Essoufflement. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée.

Symptômes/effets après contact oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

## 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Aérosol extrêmement inflammable.

Danger d'explosion : La chaleur peut provoquer une pressurisation et l'éclatement des conteneurs clos,

propageant le feu et augmentant le risque de brûlures/blessures.

Produits de décomposition dangereux en cas

d'incendie

: La décomposition thermique génère : fumée. Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone.

## 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors

du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. NE PAS combattre l'incendie lorsque le feu atteint

les explosifs. Évacuer la zone.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une

protection respiratoire.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Isoler du feu, si possible, sans prendre de risques

inutiles. Ecarter toute source d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des

charges d'électricité statique.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Éviter de respirer les

poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Éviter le rejet dans l'environnement.

19/01/2021 (Date de révision) FR (français) 4/16

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage

: Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

## 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement

 Déchets dangereux en raison du risque potentiel d'explosion. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

Précautions à prendre pour une manipulation sans

: Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Ne pas vaporiser sur une flamme

danger

nue ou sur toute autre source d'ignition. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols. Utiliser seulement en plein air ou

dans un endroit bien ventilé.

Mesures d'hygiène

: Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique.

Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à

l'écart des : Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Conservez dans

un endroit à l'abri du feu. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Produits incompatibles : Bases fortes. Acides forts.

Matières incompatibles : Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil. Sources de chaleur.

Température de stockage : < 50 °C

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## 8.1. Paramètres de contrôle

## 8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

butane (106-97-8)		
France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle		
Nom local	n-Butane	
VME (OEL TWA)	1900 mg/m³	
VME (OEL TWA) [ppm]	800 ppm	
Royaume Uni - Valeurs Limites d'exposition professionnelle		
Nom local	Butane	
WEL TWA (OEL TWA) [1]	1450 mg/m³	
WEL TWA (OEL TWA) [2]	600 ppm	
WEL STEL (OEL STEL)	1810 mg/m³	
WEL STEL (OEL STEL) [ppm]	750 ppm	
Remarque (WEL)	Carc, (only applies if Butane contains more than 0.1% of buta-1,3-diene)	
Référence réglementaire	EH40/2005 (Fourth edition, 2020). HSE	

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Acétone (67-64-1)	
France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Acétone
VME (OEL TWA)	1210 mg/m³
VME (OEL TWA) [ppm]	500 ppm
VLE (OEL C/STEL)	2420 mg/m³
VLE (OEL C/STEL) [ppm]	1000 ppm
Royaume Uni - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Acetone
WEL TWA (OEL TWA) [1]	1210 mg/m³
WEL TWA (OEL TWA) [2]	500 ppm
WEL STEL (OEL STEL)	3620 mg/m³
WEL STEL (OEL STEL) [ppm]	1500 ppm
Référence réglementaire	EH40/2005 (Fourth edition, 2020). HSE

xylène (1330-20-7)	
France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Xylène, isomères mixtes, purs
VME (OEL TWA)	221 mg/m³
VME (OEL TWA) [ppm]	50 ppm
VLE (OEL C/STEL)	442 mg/m³
VLE (OEL C/STEL) [ppm]	100 ppm
Royaume Uni - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Xylene, o-,m-,p- or mixed isomers
WEL TWA (OEL TWA) [1]	220 mg/m³
WEL TWA (OEL TWA) [2]	50 ppm
WEL STEL (OEL STEL)	441 mg/m³
WEL STEL (OEL STEL) [ppm]	100 ppm
Remarque (WEL)	Sk, BMGV

éthylbenzène (100-41-4)	
Royaume Uni - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local Ethylbenzene	
WEL TWA (OEL TWA) [1]	441 mg/m³
WEL TWA (OEL TWA) [2]	100 ppm
WEL STEL (OEL STEL)	552 mg/m³
WEL STEL (OEL STEL) [ppm]	125 ppm
Remarque (WEL)	Sk

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

butan-1-ol; n-butanol (71-36-3)	
France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Alcool n-butylique
VLE (OEL C/STEL)	150 mg/m³
VLE (OEL C/STEL) [ppm]	50 ppm
Royaume Uni - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local Butan-1-ol	
NEL STEL (OEL STEL) 154 mg/m³	
NEL STEL (OEL STEL) [ppm] 50 ppm	
Remarque (WEL)	Sk

#### 8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 8.2. Contrôles de l'exposition

## 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 8.2.2. Équipements de protection individuelle

## Equipement de protection individuelle:

Eviter toute exposition inutile.

## 8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

#### Protection oculaire:

Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité

#### 8.2.2.2. Protection de la peau

## Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

## Protection des mains:

Porter des gants. Gants en caoutchouc nitrile. Le choix d'un gant approprié est non seulement dépendant du matériel, mais aussi d'autres critères de qualité, qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux de gants ne peut pas être calculée d'avance et doit être contrôlée avant l'utilisation. Le temps de pénétration exact du matériau des gants est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

#### Autres protecteurs de la peau

## Vêtements de protection - sélection du matériau:

Porter un vêtement de protection approprié

## 8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

#### Protection des voies respiratoires:

Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire

#### 8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

#### **Autres informations:**

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide
Couleur : Incolore.

Odeur: Solvant organique.Seuil olfactif: Pas disponiblePoint de fusion: Pas disponiblePoint de congélation: Pas disponible

Point d'ébullition : < 0 °C

Inflammabilité : Ininflammable, Aérosol extrêmement inflammable.

Limites d'explosivité : Pas disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE) : Pas disponible
Limite supérieure d'explosivité (LSE) : Pas disponible
Point d'éclair : < 0 °C

Température d'auto-inflammation : Pas disponible
Température de décomposition : Pas disponible
pH : Pas disponible
Viscosité, cinématique : Pas disponible

Solubilité : insoluble dans l'eau. soluble dans la plupart des solvants organiques.

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) : Pas disponible Pression de vapeur : Pas disponible Pression de vapeur à 50 °C : Pas disponible Masse volumique : 0,86 g/cm<sup>3</sup> Densité relative : Pas disponible Densité relative de vapeur à 20 °C : Pas disponible Taille d'une particule : Non applicable Distribution granulométrique : Non applicable Forme de particule : Non applicable : Non applicable Ratio d'aspect d'une particule : Non applicable État d'agrégation des particules État d'agglomération des particules : Non applicable Surface spécifique d'une particule : Non applicable Empoussiérage des particules : Non applicable

## 9.2. Autres informations

#### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

% de composants inflammables : 94,40826

## 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

#### 10.1. Réactivité

Aérosol extrêmement inflammable

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

## 10.2. Stabilité chimique

Aérosol extrêmement inflammable. Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

## 10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses. Chaleur. Etincelles. Flamme nue. Surchauffe.

## 10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes.

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

## 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Non classé
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

Acétone (67-64-1)	
DL50 orale rat 5800 mg/kg	
DL50 cutanée lapin	> 15800 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	≈ 76 mg/l/4h

Hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n-hexane (ISOHEXANE)	
DL50 orale rat	> 36750 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 3350 ml/kg
CL50 Inhalation - Rat	259354 mg/l/4h

Hydrocarbures aromatiques en C8 (XYLENE) (90989-38-1)	
DL50 orale rat 3523 mg/kg	
DL50 cutanée lapin	12126 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat 27 mg/l/4h	

naphta lourd (pétrole), hydrotraité(64742-48-9) (64742-48-9)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 5000 mg/kg

Hydrocarbons, C9, aromatitcs	
DL50 orale rat	3492 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 3160 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	> 6193 mg/m³

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Sensibilisation respiratoire ou cutanée	<ul><li>: Provoque une sévère irritation des yeux.</li><li>: Non classé</li></ul>
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Cancérogénicité	: Non classé
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité pour la reproduction	: Non classé

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Acétone (67-64-1)	
LOAEL (animal/femelle, F0/P)	11298 mg/kg de poids corporel Animal: mouse, Animal sex: female
NOAEL (animal/mâle, F0/P)	900 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Remarks on results: other:Generation not specified (migrated information)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Acétone (67-64-1)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n-hexane (ISOHEXANE)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
(exposition unique)	

Hydrocarbons, C9, aromatitcs	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou vertiges. Peut irriter les voies respiratoires.

butan-1-ol; n-butanol (71-36-3)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition répétée)

: Non classé

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

xylène (1330-20-7)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

éthylbenzène (100-41-4)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Risque présumé d'effets graves pour les organes (organes de l'ouïe) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration : Non classé

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

005761 - PEINTURE ALU 700°C	
Vaporisateur	Aérosol

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

## 11.2. Informations sur les autres dangers

## 11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

## 11.2.2 Autres informations

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles

: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

## 12.1. Toxicité

Ecologie - eau : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme

(aiguë)

: Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme

(chronique)

: Nocif pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

Acétone (67-64-1)	
CL50 - Poisson [1]	5540 – 11000 mg/l
CE50 - Crustacés [1]	8800 mg/l
LOEC (chronique)	> 79 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
NOEC (chronique)	≥ 79 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
NOEC chronique algues	430 mg/l

Hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n-hexane (ISOHEXANE)	
CL50 - Poisson [1]	> 1 mg/l
CE50 - Crustacés [1]	3,87 mg/l
ErC50 algues	30 mg/l

Hydrocarbures aromatiques en C8 (XYLENE) (90989-38-1)	
CL50 - Poisson [1]	2,6 mg/l
CE50 - Crustacés [1]	1 mg/l

Hydrocarbons, C9, aromatitcs	
CL50 - Poisson [1] 9,2 mg/l	
CE50 - Crustacés [1]	3,2 mg/l
ErC50 algues	2,9 mg/l

## 12.2. Persistance et dégradabilité

005761 - PEINTURE ALU 700°C	
Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

005761 - PEINTURE ALU 700°C	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

Acétone (67-64-1)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	-0,24

19/01/2021 (Date de révision) FR (français) 11/16

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

## Hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n-hexane (ISOHEXANE)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)

## Hydrocarbures aromatiques en C8 (XYLENE) (90989-38-1)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) 3.2

## 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 12.7. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

## 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage

Indications complémentaires

Ecologie - déchets

: Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Récipient sous pression - Ne pas percer ou brûler même après usage.

: Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur.

: Éviter le rejet dans l'environnement.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID /

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU ou n	uméro d'identification			
UN 1950	UN 1950	UN 1950	UN 1950	UN 1950
14.2. Désignation officie	elle de transport de l'ONU	j		
AÉROSOLS	AEROSOLS	AEROSOLS, FLAMMABLE	AEROSOLS	AEROSOLS
Description document de t	ransport			
UN 1950 AÉROSOLS, 2.1, (D)	UN 1950 AEROSOLS, 2.1	UN 1950 Aerosols, flammable, 2.1	UN 1950 AEROSOLS, 2.1	UN 1950 AEROSOLS, 2.1
14.3. Classe(s) de dange	er pour le transport			
2.1	2.1	2.1	2.1	2.1
2	2	2	2	2
14.4. Groupe d'emballaç	ge			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

14.5. Dangers pour l'environnement		
Dangereux pour Dangereux pour Dangereux pour Dangereux pour Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non		
Pas d'informations supplémentaires disponibles		

## 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : 5F

Dispositions spéciales (ADR) : 190, 327, 344, 625

Quantités limitées (ADR): 11Quantités exceptées (ADR): E0Instructions d'emballage (ADR): P207, LP02Dispositions spéciales d'emballage (ADR): PP87, RR6, L2

Dispositions relatives à l'emballage en commun : MP9

(ADR)

Catégorie de transport (ADR) : 2
Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR) : V14
Dispositions spéciales de transport - Chargement, : CV9, CV12

déchargement et manutention (ADR)

Dispositions spéciales de transport - Exploitation : S2

(ADR)

Code de restriction en tunnels (ADR) : D

**Transport maritime** 

Dispositions spéciales (IMDG) : 63, 190, 277, 327, 344, 959

: 203

Quantités limitées (IMDG): SP277Quantités exceptées (IMDG): E0Instructions d'emballage (IMDG): P207, LP02Dispositions spéciales d'emballage (IMDG): PP87, L2

 N° FS (Feu)
 : F-D

 N° FS (Déversement)
 : S-U

 Catégorie de chargement (IMDG)
 : Aucun(e)

Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo : E0

(IATA)

Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) : Y203 Quantité nette max. pour quantité limitée avion : 30kgG

passagers et cargo (IATA)

Instructions d'emballage avion passagers et cargo

(IATA)

Quantité nette max. pour avion passagers et cargo : 75kg

(IATA)

Instructions d'emballage avion cargo seulement : 203

(IATA)

Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) : 150kg
Dispositions spéciales (IATA) : A145, A167
Code ERG (IATA) : 10L

Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : 5F

Dispositions spéciales (ADN) : 19, 327, 344, 625

Quantités limitées (ADN): 1 LQuantités exceptées (ADN): E0Equipement exigé (ADN): PP, EX, AVentilation (ADN): VE01, VE04

Nombre de cônes/feux bleus (ADN)

Transport ferroviaire

Code de classification (RID) : 5F

Dispositions spéciales (RID) : 190, 327, 344, 625

Quantités limitées (RID) : 1L Quantités exceptées (RID) : E0

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Instructions d'emballage (RID) : P207, LP02 Dispositions spéciales d'emballage (RID) : PP87, RR6, L2

Dispositions particulières relatives à l'emballage en : MP9

commun (RID)

Catégorie de transport (RID) : 2
Dispositions spéciales de transport - Colis (RID) : W14
Dispositions spéciales de transport - Chargement, : CW9, CW12

déchargement et manutention (RID)

Colis express (RID) : CE2
Numéro d'identification du danger (RID) : 23

#### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

#### 15.1.2. Directives nationales

## France

Maladies profes	sionnelles
Code	Description
RG 4 BIS	Affections gastro-intestinales provoquées par le benzène, le toluène, les xylènes et tous les produits en renfermant
RG 84	Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools ; glycols, éthers de glycol ; cétones ; aldéhydes ; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane ; esters ; diméthylformamide et dimétylacétamine ; acétonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone et diméthylsulfoxyde

## Allemagne

Classe de danger pour l'eau (WGK) : WGK 2, Significativement dangereux pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1)

Arrêté concernant les incidents majeurs (12. : Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV)

BlmSchV)

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Hydrocarbures aromatiques en C8 (XYLENE) est listé SZW-lijst van mutagene stoffen : Hydrocarbures aromatiques en C8 (XYLENE) est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting : Aucun des composants n'est listé

giftige stoffen – Borstvoeding

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting : Aucun des composants n'est listé

giftige stoffen – Vruchtbaarheid

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting : xylène est listé

giftige stoffen – Ontwikkeling

DanemarkClasse de danger d'incendie: Classe I-1Unité de stockage: 1 litre

Remarques concernant la classification : F+ <Aerosol 1>; Les lignes directrices de gestion des situations d'urgence relatives au

stockage des liquides inflammables doivent être suivies

Réglementations nationales danoises : L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs

Les femmes enceintes/allaitantes travaillant avec le produit ne doivent pas entrer en contact direct avec celui-ci

19/01/2021 (Date de révision) FR (français) 14/16

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008

relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

Acute Tox. 4 (Dermal) Toxicité aigué (par voie cutanée), catégorie 4 Acute Tox. 4 (Inhalation) Toxicité aigué (par Inhalation), catégorie 4 Acute Tox. 4 (Inhalationgas) Toxicité aigué (par voie orale), catégorie 4 Acute Tox. 4 (Oral) Toxicité aigué (par voie orale), catégorie 4 Acute Tox. 4 (Oral) Toxicité aigué (par voie orale), catégorie 4 Acute Tox. 4 (Oral) Toxicité aigué (par voie orale), catégorie 4 Acute Tox. 4 (Oral) Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 2 Aquatic Chronic 2 Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3 Asp. Tox. 1 Danger par aspiration, catégorie 1 Eye Dam. 1 Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 Flam. 1 Légions de la Catégorie 2 Liquides inflammables, catégorie 1 Flam. 1 Liquides inflammables, catégorie 3 Flam. 1 Liquides inflammables, catégorie 3 Flam. 2 Liquides inflammables, catégorie 3 Flam. 3 Liquides inflammables, catégorie 3 Flam. 5 Liquides inflammables, catégorie 2 Flam. 5 Liquides pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 2 Flam. 5 Liquide et vapeurs inflammables. Flam. 5 Liquides et vapeurs inflammables. Flam. 6 Liquides et vapeurs inflamma	Texte intégral des phrases H et EUH:		
Acute Tox. 4 (Inhalation:gas) Toxicité sigué (Inhalation:gaz) Catégorie 4 Acute Tox. 4 (Oral) Toxicité sigué (par voie orale), catégorie 4 Aquatic Chronic 2 Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 2 Aquatic Chronic 3 Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3 Asp. Tox. 1 Danger par aspiration, catégorie 1 Eye Dam. 1 Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1 Eye Irrit. 2 Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 Flam. Gas I A Flam. Liq. 2 Liquides inflammables, catégorie 1A Flam. Liq. 2 Liquides inflammables, catégorie 3 Flam. Sol. 1 Matières solides inflammables, catégorie 3 Flam. Sol. 1 Matières solides inflammables, catégorie 2 Flam. Sol. 1 Matières solides inflammables, catégorie 2 Flore Corosifiritant pour la peau, catégorie 2 Flore E 2 Flore E 2 Flore E 2 Flore E 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 3, Effets narcotiques Flore S 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Effets narcotiques Flore S 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires Flore S 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires Flore S 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires Flore S 4 Flore S 4 Flore S 4 Flore S 5 Flore S 5 Flore S 6 Flore S 6 Flore S 6 Flore S 7 Flore	Acute Tox. 4 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 4	
Acute Tox. 4 (Oral)  Toxicité aigue (par voie orale), catégorie 4  Aquatic Chronic 2  Dangereux pour le milleu aquatique — Danger chronique, catégorie 2  Aquatic Chronic 3  Dangereux pour le milleu aquatique — Danger chronique, catégorie 3  Asp. Tox. 1  Danger par aspiration, catégorie 1  Eye Dam. 1  Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1  Eye Irrit. 2  Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2  Flam. Gas 1A  Gaz inflammables, catégorie 1A  Flam. Liq. 2  Liquides inflammables, catégorie 3  Flam. Liq. 3  Liquides inflammables, catégorie 3  Flam. Sol. 1  Matières solides inflammables, catégorie 1  Press. Gas (Liq.)  Gaz sous pression : Gaz liquéfié  Skin Irrit. 2  Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2  STOT RE 2  Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 2  STOT SE 3  Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires  FL220  Gaz extrèmement inflammable.  H222  Aérosol extrèmement inflammable.  H225  Liquide et vapeurs înflammables.  H226  Liquide et vapeurs inflammables.  H227  Matière solide inflammables.  H228  Matière solide inflammable.  H229  Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.  H280  Contient un gaz sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.  H280  Nocif en cas d'ingestion.  H304  Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  H315  Provoque une irritation cutanée.	Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 4	
Aquatic Chronic 2 Dangereux pour le milleu aquatique — Danger chronique, catégorie 2 Aquatic Chronic 3 Danger par aspiration, catégorie 1 Eye Dam. 1 Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1 Eye Irrit. 2 Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 Flam. Gas 1A Gaz inflammables, catégorie 1 Flam. Liq. 2 Liquides inflammables, catégorie 2 Flam. Liq. 3 Liquides inflammables, catégorie 2 Flam. Liq. 3 Liquides inflammables, catégorie 3 Flam. Sol. 1 Matères solides inflammables, catégorie 1 Flem. Sol. 1 Matères solides inflammables, catégorie 1 Fress. Gas (Liq.) Gaz sous pression : Gaz liquéfié Stin Irrit. 2 Corrosifirritant pour la peau, catégorie 2 STOT RE 2 STOT RE 2 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 3, Effets narcotiques STOT SE 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires  R220 Gaz extrèmement inflammable. Liquide et vapeurs très inflammables. Liquide et vapeurs très inflammables. Liquide et vapeurs inflammables. Liquides et vapeurs inflammables. Liquides et vapeurs inflammables. Liquides et vapeurs inflammables. Liquides et vapeurs inflammables. Liquide	Acute Tox. 4 (Inhalation:gas)	Toxicité aiguë (Inhalation:gaz) Catégorie 4	
Aquatic Chronic 3 Dangereux pour le milleu aquatique — Danger chronique, catégorie 3 Asp. Tox. 1 Danger par aspiration, catégorie 1 Eye Dam. 1 Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1 Eye Irrit. 2 Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 Flam. Gas 1A Gaz inflammables, catégorie 1A Flam. Liq. 2 Liquides inflammables, catégorie 2 Flam. Liq. 3 Liquides inflammables, catégorie 3 Flam. Sol. 1 Matières solides inflammables, catégorie 1 Press. Gas (Liq.) Gaz sous pression : Gaz liquéfié Skin Irrit. 2 Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2 STOT RE 2 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 3, Effets narcotiques STOT SE 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Effets narcotiques STOT SE 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires H220 Gaz extrêmement inflammable. H222 Aérosol extrêmement inflammable. H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H226 Liquide et vapeurs inflammables. H228 Matière solide inflammable. H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H280 Contient un gaz sous pression: peut exploser sous l'effet de la chaleur. H302 Nocif en cas d'ingestion. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315 Provoque une irritation cutanée.	Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4	
Asp. Tox. 1 Danger par aspiration, catégorie 1  Eye Dam. 1 Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1  Eye Irrit. 2 Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2  Flam. Gas 1A Gaz inflammables, catégorie 1A  Flam. Liq. 2 Liquides inflammables, catégorie 2  Flam. Liq. 3 Liquides inflammables, catégorie 3  Flam. Sol. 1 Matières solides inflammables, catégorie 1  Press. Gas (Liq.) Gaz sous pression : Gaz liquéfié  Skin Irrit. 2 Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2  STOT RE 2 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 2  STOT SE 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 3, Effets narcotiques  STOT SE 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires  H220 Gaz extrêmement inflammable.  H222 Aérosol extrêmement inflammable.  H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  H226 Liquide et vapeurs très inflammables.  H228 Matière solide inflammable.  H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.  H280 Contient un gaz sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.  H302 Nocif en cas d'ingestion.  H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  H315 Provoque une irritation cutanée.  H318 Provoque de graves lésions des yeux.	Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 2	
Eye Dam. 1 Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1 Eye Irrit. 2 Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 Flam. Gas 1A Gaz inflammables, catégorie 1A Flam. Liq. 2 Liquides inflammables, catégorie 2 Flam. Liq. 3 Liquides inflammables, catégorie 3 Flam. Sol. 1 Matières solides inflammables, catégorie 1 Press. Gas (Liq.) Gaz sous pression : Gaz liquéfié Skin Irrit. 2 Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2 STOT RE 2 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 2 STOT SE 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Effets narcotiques STOT SE 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires  ### ### ### ### ### ### ### ### ### #	Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3	
Eye Irrit. 2 Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 Flam. Gas 1A Gaz inflammables, catégorie 1A Flam. Liq. 2 Liquides inflammables, catégorie 2 Flam. Liq. 3 Liquides inflammables, catégorie 3 Flam. Sol. 1 Matières solides inflammables, catégorie 1 Press. Gas (Liq.) Gaz sous pression : Gaz liquéfié Skin Irrit. 2 Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2 STOT RE 2 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 2 STOT SE 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Effets narcotiques STOT SE 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires H220 Gaz extrêmement inflammable. H222 Aérosol extrêmement inflammable. H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H226 Liquide et vapeurs inflammables. H228 Matière solide inflammable. H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H280 Contient un gaz sous pression: peut exploser sous l'effet de la chaleur. H302 Nocif en cas d'ingestion. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux.	Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1	
Flam. Gas 1A Gaz inflammables, catégorie 1A Flam. Liq. 2 Liquides inflammables, catégorie 2 Flam. Liq. 3 Liquides inflammables, catégorie 3 Flam. Sol. 1 Matières solides inflammables, catégorie 1 Press. Gas (Liq.) Gaz sous pression : Gaz liquéfié Skin Irrit. 2 Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2 STOT RE 2 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 2 STOT SE 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Effets narcotiques STOT SE 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires Flazo Gaz extrêmement inflammable. H220 Gaz extrêmement inflammable. H222 Aérosol extrêmement inflammables. H226 Liquide et vapeurs très inflammables. H228 Matière solide inflammable. H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. H302 Nocif en cas d'ingestion. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux.	Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1	
Flam. Liq. 2 Liquides inflammables, catégorie 2 Flam. Liq. 3 Liquides inflammables, catégorie 3 Flam. Sol. 1 Matières solides inflammables, catégorie 1 Press. Gas (Liq.) Gaz sous pression : Gaz liquéfié Skin Irrit. 2 Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2 STOT RE 2 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 2 STOT SE 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Effets narcotiques STOT SE 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires  H220 Gaz extrémement inflammable. H222 Aérosol extrèmement inflammable. H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H226 Liquide et vapeurs inflammables. H228 Matière solide inflammable. H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. H302 Nocif en cas d'ingestion. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux.	Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2	
Flam. Liq. 3 Liquides inflammables, catégorie 3 Flam. Sol. 1 Matières solides inflammables, catégorie 1 Press. Gas (Liq.) Gaz sous pression : Gaz liquéfié Skin Irrit. 2 Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2 STOT RE 2 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 2 STOT SE 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Effets narcotiques STOT SE 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires  H220 Gaz extrêmement inflammable. H222 Aérosol extrémement inflammable. H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H226 Liquide et vapeurs inflammables. H228 Matière solide inflammable. H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H380 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. H302 Nocif en cas d'ingestion. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux.	Flam. Gas 1A	Gaz inflammables, catégorie 1A	
Flam. Sol. 1 Matières solides inflammables, catégorie 1  Press. Gas (Liq.) Gaz sous pression : Gaz liquéfié  Skin Irrit. 2 Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2  STOT RE 2 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 2  STOT SE 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Effets narcotiques  STOT SE 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires  H220 Gaz extrêmement inflammable.  H222 Aérosol extrêmement inflammable.  H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  H226 Liquide et vapeurs inflammables.  H228 Matière solide inflammable.  H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.  H380 Contient un gaz sous pression: peut exploser sous l'effet de la chaleur.  H302 Nocif en cas d'ingestion.  H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  H315 Provoque une irritation cutanée.  H318 Provoque de graves lésions des yeux.	Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, catégorie 2	
Press. Gas (Liq.)  Gaz sous pression : Gaz liquéfié  Skin Irrit. 2  Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2  STOT RE 2  Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 2  STOT SE 3  Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Effets narcotiques  STOT SE 3  Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires  H220  Gaz extrêmement inflammable.  H222  Aérosol extrêmement inflammables.  H225  Liquide et vapeurs très inflammables.  H226  Liquide et vapeurs inflammables.  H228  Matière solide inflammable.  H229  Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.  H280  Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.  H302  Nocif en cas d'ingestion.  H304  Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  H315  Provoque une irritation cutanée.  H316  Provoque de graves lésions des yeux.	Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, catégorie 3	
Skin Irrit. 2 Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2 STOT RE 2 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 2 STOT SE 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Effets narcotiques STOT SE 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires  H220 Gaz extrêmement inflammable. H222 Aérosol extrêmement inflammable. H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H226 Liquide et vapeurs inflammables. H228 Matière solide inflammable. H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. H302 Nocif en cas d'ingestion. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315 Provoque une irritation cutanée. H316 Provoque de graves lésions des yeux.	Flam. Sol. 1	Matières solides inflammables, catégorie 1	
STOT RE 2 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 2 STOT SE 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Effets narcotiques STOT SE 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires  H220 Gaz extrêmement inflammable. H222 Aérosol extrêmement inflammable. H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H226 Liquide et vapeurs inflammables. H228 Matière solide inflammable. H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. H302 Nocif en cas d'ingestion. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315 Provoque une irritation cutanée. H316 Provoque de graves lésions des yeux.	Press. Gas (Liq.)	Gaz sous pression : Gaz liquéfié	
STOT SE 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Effets narcotiques STOT SE 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires H220 Gaz extrêmement inflammable. H222 Aérosol extrêmement inflammable. H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H226 Liquide et vapeurs inflammables. H228 Matière solide inflammable. H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. H302 Nocif en cas d'ingestion. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315 Provoque une irritation cutanée. H316 Provoque de graves lésions des yeux.	Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2	
STOT SE 3  Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires  H220  Gaz extrêmement inflammable.  H222  Aérosol extrêmement inflammable.  H225  Liquide et vapeurs très inflammables.  H226  Liquide et vapeurs inflammables.  H228  Matière solide inflammable.  H229  Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.  H280  Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.  H302  Nocif en cas d'ingestion.  H304  Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  H315  Provoque une irritation cutanée.  H318  Provoque de graves lésions des yeux.	STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 2	
respiratoires  H220 Gaz extrêmement inflammable.  H222 Aérosol extrêmement inflammable.  H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  H226 Liquide et vapeurs inflammables.  H228 Matière solide inflammable.  H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.  H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.  H302 Nocif en cas d'ingestion.  H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  H315 Provoque une irritation cutanée.  H318 Provoque de graves lésions des yeux.	STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Effets narcotiques	
H222 Aérosol extrêmement inflammable. H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H226 Liquide et vapeurs inflammables. H228 Matière solide inflammable. H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. H302 Nocif en cas d'ingestion. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux.	STOT SE 3		
Liquide et vapeurs très inflammables.  H226 Liquide et vapeurs inflammables.  H228 Matière solide inflammable.  H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.  H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.  H302 Nocif en cas d'ingestion.  H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  H315 Provoque une irritation cutanée.  H318 Provoque de graves lésions des yeux.	H220	Gaz extrêmement inflammable.	
H228 Matière solide inflammable. H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. H302 Nocif en cas d'ingestion. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H312 Nocif par contact cutané. H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux.	H222	Aérosol extrêmement inflammable.	
H228 Matière solide inflammable. H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. H302 Nocif en cas d'ingestion. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H312 Nocif par contact cutané. H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux.	H225	Liquide et vapeurs très inflammables.	
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.  H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.  H302 Nocif en cas d'ingestion.  H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  H312 Nocif par contact cutané.  H315 Provoque une irritation cutanée.  H318 Provoque de graves lésions des yeux.	H226	Liquide et vapeurs inflammables.	
H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.  H302 Nocif en cas d'ingestion.  H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  H312 Nocif par contact cutané.  H315 Provoque une irritation cutanée.  H318 Provoque de graves lésions des yeux.	H228	Matière solide inflammable.	
H302 Nocif en cas d'ingestion.  H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  H312 Nocif par contact cutané.  H315 Provoque une irritation cutanée.  H318 Provoque de graves lésions des yeux.	H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.	
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  H312 Nocif par contact cutané.  H315 Provoque une irritation cutanée.  H318 Provoque de graves lésions des yeux.	H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.	
H312 Nocif par contact cutané. H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux.	H302	Nocif en cas d'ingestion.	
H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux.	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.	
H318 Provoque de graves lésions des yeux.	H312	Nocif par contact cutané.	
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	H315	Provoque une irritation cutanée.	
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.	H318	Provoque de graves lésions des yeux.	
	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.	

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.